

SOMMAIRE

TRAVAUX DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 19 janvier 2007 : Délibérations

AFFAIRES JURIDIQUES

* Autorisations d'ester en justice

- 07-01 - Mme TRAVERT
- 07-02 - Société SAINT CLAIR AUTOMOBILES.....

MARCHES

- 07-03 - Marchés

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, COMMERCE, ARTISANAT, ECONOMIE SOLIDAIRE

* Développement économique

- 07-04 - Aides aux entreprises
- 07-05 - Aides aux entreprises - rectificatif
- 07-06 - Agences régionales - financement 2007 de l'EPL « MIRIADE »
- 07-07 - Modernisation sectorielle - création de l'Institut des Métiers du
Cinéma de Normandie à Cherbourg.....

* Economie sociale et solidaire

- 07-08 - Prime régionale à la création par l'insertion
- 07-09 - Structuration du réseau des acteurs - financement de l'Association
Régionale pour le Développement de l'Economie Solidaire (ARDES)

MER ET LITTORAL

- 07-10 - Politique portuaire - Syndicat Mixte Régional des Ports de Caen-Ouistreham et Cherbourg
- 07-11 - Ports de commerce (marchandises et voyageurs) - construction d'un nouveau transbordeur transmanche - augmentation du capital social de la SENAMANCHE
- 07-12 - Etudes, aménagement du littoral

EUROPE

- 07-13 - Europe

TOURISME

- 07-14 - Professionnalisation des acteurs du tourisme.....
- 07- 15- Qualité dans le tourisme.....

EMPLOI ET FORMATION DANS LES ENTREPRISES ET LES ASSOCIATIONS

- 07-16 - « Emplois Tremplins » - « Adultes Relais »
- 07-17 - Formation des Emplois Tremplins, Contrats aidés et Emplois Jeunes
- 07-18 - Formation des actifs et des salariés - aide au reclassement
- 07-19 - Programme de formation pour l'adéquation entre les besoins de main-d'œuvre des entreprises et la demande d'emploi
- 07-20 - Maisons de l'Emploi et de la Formation

MODERNISATION INDUSTRIELLE

- 07-21 - Acquisition et réhabilitation d'un site industriel par la S.C.I. ETJA dans le cadre du contrat de site d'Argentan
- 07-22 - Mesures en faveur de MOULINEX

COMMUNICATIONS

- 07-23 - Préfinancement de la constitution de réserves foncières financées pour des projets routiers.....

07-24 - Publicités d'Annonces Légales

* Transports ferroviaires

07-25 - Protocole d'accord entre les Régions normandes, le STIF et RFF
pour la mise en place du cadencement ferroviaire

07-26 - Service Régional de transports ferroviaires de voyageurs TER

07-27 - Service Régional de transports ferroviaires TER - Contrat
Annuel d'Objectif

07-28 - Convention d'attribution de subvention pour la modernisation
de la gare d'Avranches - travaux

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

07-29 - Maillage du territoire - avenant et attribution de subventions

EDUCATION

07-30 - Investissement et fonctionnement dans les lycées et
établissements assimilés publics et privés

07-31 - Forfait d'externat « part personnel » dans les établissements privés.....

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

07-32 - Fonctionnement.....

07-33 - Bourses sanitaires et sociales - recours gracieux

RECHERCHE - INNOVATION

07-34 - Transfert de technologie - innovation

FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE

07-35 - Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles

07-36 - Apprentissage.....

07-37 - Formation professionnelle continue - fonctionnement -
formation des demandeurs d'emploi

- 07-38 - Formation professionnelle continue - fonctionnement :
Formation tout au long de la vie
- 07-39 - Formation professionnelle continue - fonctionnement -
accompagnement des structures de formation et développement
de l'ingénierie pédagogique
- 07-40 - Formation professionnelle continue et apprentissage
investissements.....
- 07-41 - Formation professionnelle continue : marchés

CULTURE

- 07-42 - Soutien au spectacle vivant
- 07-43 - Soutien en faveur des expositions.....
- 07-44 - Aide aux plasticiens
- 07-45 - Aménagement de lieux de spectacles.....
- 07-46 - Fonds d'Intervention Culturelle Régional (fonctionnement).....
- 07-47 - Fonds d'Intervention Culturelle Régional (investissement)
- 07-48 - Fonds d'Intervention Régional.....
- 07-49 - Soutien à la diffusion musicale
- 07-50 - Soutien à la pratique instrumentale amateur
- 07-51 - Soutien en faveur de l'économie du livre
- 07-52 - Soutien en faveur des salons du livre.....
- 07-53 - Développement des bibliothèques
- 07-54 - Fonds de soutien à la création cinématographique et audiovisuelle
- 07-55 - Diffusion audiovisuelle
- 07-56 - Valorisation du patrimoine.....

DROITS DE L'HOMME

- 07-57 - Droits de l'homme.....

JEUNESSE ET SPORTS

- 07-58 - Amélioration des équipements sportifs.....
- 07-59 - Aide au mouvement sportif.....
- 07-60 - Vie associative
- 07-61 - Politique jeunesse.....

ENVIRONNEMENT

- 07-62 - Parc Naturel Régional du Perche
- 07-63 - Patrimoine naturel
- 07-64 - Préserver la ressource en eau et gérer les risques naturels.....
- 07-65 - Lutter contre les changements climatiques
- 07-66 - Développement durable

AGRICULTURE

* Développement durable des exploitations agricoles - grandes filières

- 07-67 - Agriculture biologique - investissement
- 07-68 - Agriculture biologique - fonctionnement.....

* Appui aux filières transversales

- 07-69 - Promotion de l'installation et du salariat - fonctionnement.....
- 07-70 - Aides aux agriculteurs récemment installés - investissement.....
- 07-71 - Soutien aux solidarités et aides à l'emploi durable - fonctionnement
- 07-72 - Filière cheval - investissement.....

* Productions agricoles de qualité

- 07-73 - Transformation locale, commercialisation des produits fermiers, marchés locaux, produits de qualité - investissement

* Appui technique et stratégique

- 07-74 - Etudes et actions exceptionnelles - études, expertise et prospective

PATRIMOINE

07-75 - Patrimoine

PROMOTION DE LA REGION

07-76 - Soutien aux manifestations culturelles.....

07-77 - Soutien aux manifestations sportives.....

07-78 - Soutien aux actions de solidarité.....

07-79 - Soutien aux opérations d'animation locale

07-80 - Soutien à l'organisation de congrès, forums et colloques.....

07-81 - Association Communication Publique.....

07-82 - Association Normandie Mémoire

REPRESENTATION DU CONSEIL REGIONAL

07-83 - ODIA NORMANDIE (Office de Diffusion et d'Information Artistique)

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-01

sur les affaires juridiques : autorisation d'ester en justice - Mme TRAVERT

Réunion du VENDREDI 19 JANVIER 2007

Réunie le vendredi 19 janvier 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Alain TOURRET, 3^{ème} Vice-Président,

Sont présents :

MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS,
Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY,
LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD,
Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, CAZENEUVE, BEAUVAIS, Mmes GOBERT, KORO.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- à défendre le Conseil Régional devant le Tribunal Administratif de Caen, dans le cadre d'un recours pour excès de pouvoir déposé par Mme Céline TRAVERT,

- à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-02

**sur les affaires juridiques : autorisation d'ester en justice - Société SAINT CLAIR
AUTOMOBILES**

Réunion du VENDREDI 19 JANVIER 2007

Réunie le vendredi 19 janvier 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Alain TOURRET, 3^{ème} Vice-Président,

Sont présents :

MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS,
Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY,
LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD,
Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, CAZENEUVE, BEAUVAIS, Mmes GOBERT, KORO.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'autoriser le Président :

- à défendre le Conseil Régional devant le Tribunal Administratif de Caen, dans le cadre d'un recours contentieux déposé par la Société SAINT CLAIR AUTOMOBILES,

- à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-03

sur les marchés

Réunion du VENDREDI 19 JANVIER 2007

Réunie le vendredi 19 janvier 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Alain TOURRET, 3^{ème} Vice-Président,

Sont présents :

MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS,
Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY,
LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD,
Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, CAZENEUVE, BEAUVAIS, Mmes GOBERT, KORO.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

Autorisations de signatures

- d'autoriser le Président et les mandataires, en application de leur convention de mandat respective, à signer les marchés, avenants et décisions de poursuivre, ainsi que tous les actes s'y rapportant ;
- d'imputer les crédits correspondants sur les chapitres du budget de la Région précisés dans l'annexe technique ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-04

sur le développement économique : aides aux entreprises

Réunion du VENDREDI 19 JANVIER 2007

Réunie le vendredi 19 janvier 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Alain TOURRET, 3^{ème} Vice-Président,

Sont présents :

MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS,
Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY,
LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD,
Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, CAZENEUVE, BEAUVAIS, Mmes GOBERT, KORO.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AP « Soutien à l'investissement matériel des entreprises » de 10 000 000 € votée en 2007, les dossiers suivants :

- . 164 000 € pour le soutien à la création d'entreprises,
- . 500 000 € pour le soutien à l'investissement industriel,

- sur l'AE « Soutien à l'investissement immatériel des entreprises » de 5 000 000 € votée en 2007, un dossier d'un montant de 1 703 000 €, pour le soutien aux opérations collectives ;

- d'attribuer les aides suivantes :

- * sur le chapitre 909 du Budget de la Région,

- 164 000 €, en subvention pour deux bénéficiaires, au titre de la Prime Régionale à la Création d'Entreprise conformément à l'annexe 1,

- 500 000 €, en avance remboursable pour un bénéficiaire, au titre de l'Avance Régionale à l'Entreprise conformément à l'annexe 2,

- * sur le chapitre 939 du budget de la Région, à la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat de Basse-Normandie :

- 1 423 000 € en subvention au titre de l'animation régionale 2007 du réseau des métiers,

- 100 000 €, en subvention au titre du soutien au fonctionnement 2007 du Pôle ATEN,

- 180 000 € en subvention au titre du soutien au développement commercial des entreprises artisanales ;

- de prendre acte des subventions accordées au titre :

- du FRAC Artisanat, conformément à l'annexe 3,

- du FRAC Commerce, conformément à l'annexe 4 ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention cadre quadriennale établie entre la Région et la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat, au titre de l'animation régionale 2007, en retenant néanmoins le principe de la nécessité d'une reconduction annuelle de la subvention sur la base des objectifs réalisés,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-05

sur le développement économique : aides aux entreprises - rectificatif

Réunion du VENDREDI 19 JANVIER 2007

Réunie le vendredi 19 janvier 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Alain TOURRET, 3^{ème} Vice-Président,

Sont présents :

MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS,
Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY,
LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD,
Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, CAZENEUVE, BEAUVAIS, Mmes GOBERT, KORO.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• de modifier la délibération n° 06-1021 en date du 12 décembre 2006 comme suit :

- d'affecter sur l'AP « Soutien à l'investissement matériel des entreprises » de 10 000 000 € votée en 2007, un dossier d'un montant de 1 911 664 € et non 1 881 664 € sur le chapitre 909 pour le soutien à l'investissement industriel ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-06

**sur le développement économique : Agences Régionales – financement 2007 de l'EPL
« MIRIADE »**

Réunion du VENDREDI 19 JANVIER 2007

Réunie le vendredi 19 janvier 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Alain TOURRET, 3^{ème} Vice-Président,

Sont présents :

MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS,
Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY,
LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD,
Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, CAZENEUVE, BEAUVAIS, Mmes GOBERT, KORO.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de désaffecter sur l'AE « Fonds de modernisation industrielle » de 3 402 000 € votée en 2006, un montant de 700 000 € ;
- d'affecter :
 - sur l'AE « Fonds de Modernisation Industrielle » de 5 060 000 € votée en 2007, un dossier « Agences Régionales » d'un montant de 963 700 €,
 - sur l'AE « Soutien à l'investissement immatériel des entreprises » de 5 000 000 € votée en 2007, un dossier « Soutien au conseil » d'un montant de 700 000 € ;
- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, une subvention de 1 663 700 € à l'Etablissement Public Local, la MIRIADE, au titre de son fonctionnement ;
- de prendre en compte les opérations déjà engagées antérieurement, à savoir le vote d'un montant de 300 000 € lors de l'Assemblée Plénière du 22 juin 2006, au titre de la dotation initiale prévue dans le cadre des statuts de l'EPL MIRIADE ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-07

sur le développement économique : modernisation sectorielle - création de l'Institut des Métiers du Cinéma de Normandie à Cherbourg

Réunion du VENDREDI 19 JANVIER 2007

Réunie le vendredi 19 janvier 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Alain TOURRET, 3^{ème} Vice-Président,

Sont présents :

MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS,
Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY,
LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD,
Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, CAZENEUVE, BEAUVAIS, Mmes GOBERT, KORO.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de modifier la délibération n° 06-1029 du 12 décembre 2006 comme suit :

- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, une aide sous forme d'avance remboursable d'un montant de 120 000 € à l'Institut des Métiers du Cinéma de Normandie, « sous condition de présentation d'un plan de financement équilibré » au lieu de « sous condition d'octroi d'un prêt moyen terme de 150 K€ » ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-08

sur l'économie sociale et solidaire : prime régionale à la création par l'insertion

Réunion du VENDREDI 19 JANVIER 2007

Réunie le vendredi 19 janvier 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Alain TOURRET, 3^{ème} Vice-Président,

Sont présents :

MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS,
Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY,
LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD,
Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, CAZENEUVE, BEAUVAIS, Mmes GOBERT, KORO.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'annuler les subventions accordées par délibération n° 06-911 du 10 novembre 2006, aux deux créateurs figurant en annexe ; ces derniers n'ayant pas fourni les documents demandés, malgré un délai supplémentaire qui leur avait été accordé à titre dérogatoire ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-09

sur l'économie sociale et solidaire : structuration du réseau des acteurs – financement de l'Association Régionale pour le Développement de l'Economie Solidaire (ARDES)

Réunion du VENDREDI 19 JANVIER 2007

Réunie le vendredi 19 janvier 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Alain TOURRET, 3^{ème} Vice-Président,

Sont présents :

MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS,
Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY,
LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD,
Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, CAZENEUVE, BEAUVAIS, Mmes GOBERT, KORO.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Economie sociale et solidaire » de 1 100 000 € votée en 2007, un dossier d'un montant de 40 000 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, une subvention de 40 000 € à l'Association Régionale pour le Développement de l'Economie Solidaire (ARDES), au titre du soutien régional à son action, subvention plafonnée à 40 % du budget 2007 et proratisée à due concurrence du budget réel 2007 si inférieur à 200 000 € ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-10

sur la mer et le littoral : politique portuaire - Syndicat Mixte Régional des Ports de Caen-Ouistreham et Cherbourg

Réunion du VENDREDI 19 JANVIER 2007

Réunie le vendredi 19 janvier 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Alain TOURRET, 3^{ème} Vice-Président,

Sont présents :

MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS,
Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY,
LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD,
Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, CAZENEUVE, BEAUVAIS, Mmes GOBERT, KORO.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AP « Syndicat Mixte Régional Portuaire » de 2 775 000 € votée en 2007, un dossier « Syndicat Mixte Régional Portuaire », d'un montant de 1 810 175 €,

- sur l'AE « Syndicat Mixte Régional Portuaire » de 300 000 € votée en 2007, un dossier « Syndicat Mixte Régional Portuaire », d'un montant de 300 000 € ;

- d'attribuer au Syndicat Mixte Régional des Ports de Caen-Ouistreham et de Cherbourg, les participations suivantes, au titre des dépenses d'investissement et de fonctionnement :

- 1 810 175 €, sur le chapitre 908 du Budget de la Région,

- 300 000 € sur le chapitre 938 du Budget de la Région ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-11

sur la mer et le littoral : ports de commerce (marchandises et voyageurs) - construction d'un nouveau transbordeur transmanche - augmentation du capital social de la SENAMANCHE

Réunion du VENDREDI 19 JANVIER 2007

Réunie le vendredi 19 janvier 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Alain TOURRET, 3^{ème} Vice-Président,

Sont présents :

MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS,
Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY,
LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD,
Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, CAZENEUVE, BEAUVAIS, Mmes GOBERT, KORO.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 908 du Budget de la Région, un montant global de 3 395 033,92 € à la SENAMANCHE, au titre de l'augmentation du capital pour l'année 2007 ;
- de souscrire, conformément à la délibération n° 05-44 du Conseil Régional en date du 13 mai 2005, 44 648 actions de 152,08 € chacune, libérées par moitié sur les exercices 2006 et 2007, soit 76,04 € par action, à savoir 3 395 033,92 € ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-12

sur la mer et le littoral : études, aménagement du littoral

Réunion du VENDREDI 19 JANVIER 2007

Réunie le vendredi 19 janvier 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Alain TOURRET, 3^{ème} Vice-Président,

Sont présents :

MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS,
Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY,
LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD,
Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, CAZENEUVE, BEAUVAIS, Mmes GOBERT, KORO.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Etudes, aménagement du littoral » de 150 000 € votée en 2007, un dossier « Aménagement du littoral » d'un montant de 2 844 € ;
- d'attribuer sur le chapitre 935 du Budget de la Région, une subvention de 2 844 € à l'Association Nationale des Elus du Littoral, pour l'adhésion de la Région pour 2007 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-13

sur l'Europe

Réunion du VENDREDI 19 JANVIER 2007

Réunie le vendredi 19 janvier 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Alain TOURRET, 3^{ème} Vice-Président,

Sont présents :

MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS,
Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY,
LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD,
Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, CAZENEUVE, BEAUVAIS, Mmes GOBERT, KORO.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'adhérer au Réseau ERRIN (European Regions Research and Innovation Network) ;

- d'affecter sur l'AE « Projets européens et citoyenneté » de 450 000 € votée en 2007, un montant de 101 929 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, les montants suivants :

* Hors AE :

- 2 000 € au Réseau ERRIN, au titre de la cotisation 2007,

- 17 779 € à la Conférence des Régions Périphériques et Maritimes d'Europe (CRPM) et à la Commission Arc Atlantique, au titre de la cotisation 2007,

* Sur AE :

- 101 454 € au Syndicat Mixte Maison de la Normandie et de la Manche à Jersey, pour l'année 2007,

- 475 € à l'Université de Caen Basse-Normandie, pour l'organisation d'un séminaire sur le développement rural par les étudiants du Master « Expert en Projets Européens » le 7 mars 2007 ;

- de modifier la délibération n° 06-1036 du 12 décembre 2006 comme suit :

- d'attribuer sur le chapitre 930 de la Région, une subvention complémentaire de 4 784 € TTC et non 4 000 € HT, au Cabinet SPIN PARTNERS, pour la finalisation du guide « Compétitivité et mutations industrielles » ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-14

sur le tourisme : professionnalisation des acteurs du tourisme

Réunion du VENDREDI 19 JANVIER 2007

Réunie le vendredi 19 janvier 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Alain TOURRET, 3^{ème} Vice-Président,

Sont présents :

MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS,
Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY,
LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD,
Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, CAZENEUVE, BEAUVAIS, Mmes GOBERT, KORO.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Professionnalisation des acteurs du tourisme » de 1 000 000 € votée en 2007, un montant global de 157 959,89 € dont :

- 80 512 € pour le dossier « Formation »,
- 19 147,89 € pour le dossier « FACIT »,
- 58 300 € pour le dossier « Réseaux » ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, au titre du programme « Professionnalisation des acteurs du tourisme », les subventions suivantes :

- 80 512 € au Comité de Liaison Inter Consulaire de Basse-Normandie, pour la mise en œuvre du Plan de formation des acteurs du tourisme pour 2007,

- 4 697,89 € à M. Benoît TARIN, pour la réalisation d'une étude de faisabilité en vue de l'implantation d'un hôtel-restaurant à Lessay, dans le cadre du FACIT,

- 6 450 € à M. Eric PAIN, pour la réalisation d'une étude de faisabilité pour la transformation d'une activité de location de bateau en transport de passagers, dans le cadre du FACIT,

- 8 000 € à l'EURL LA CAVE DE MIRANDE, pour la réalisation d'une étude de faisabilité et la conception d'une stratégie de communication, dans le cadre du FACIT,

- 39 000 € à l'Association Régionale des Gîtes de France de Normandie, pour la mise en œuvre de son programme d'actions 2007,

- 19 300 € à la Fédération Régionale des Offices de Tourisme et des Syndicats d'Initiative de Normandie, pour la mise en œuvre de son programme d'actions 2007 ;

- de déroger à la règle d'antériorité de la décision de la Région, pour ces dossiers afin de prendre en compte les dépenses à compter du :

- 1^{er} janvier 2007, pour le CLIC, la FROTSI et l'Association Régionale des Gîtes de France de Normandie,

- 6 juillet 2006 pour l'EURL LA CAVE DE MIRANDE, date de l'accusé de réception,

- 29 novembre 2006 pour M. Eric PAIN, date de l'accusé de réception,

- 13 novembre 2006 pour M. Benoît TARIN, date de l'accusé de réception ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-15

sur le tourisme : qualité dans le tourisme

Réunion du VENDREDI 19 JANVIER 2007

Réunie le vendredi 19 janvier 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Alain TOURRET, 3^{ème} Vice-Président,

Sont présents :

MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS,
Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY,
LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD,
Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, CAZENEUVE, BEAUVAIS, Mmes GOBERT, KORO.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Qualité dans le tourisme » de 1 600 000 € votée en 2007, un montant global de 43 311,67 € dont :

- . 41 934,67 € pour le dossier « Tourisme social »,
- . 1 377 € pour le dossier « Projets Territoriaux » ;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, au titre du programme « Qualité dans le tourisme », les subventions suivantes :

- 41 934,67 € à l'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public de la Manche, pour la réalisation des travaux de rénovation des douches du centre « Le Miramar » à Saint-Germain-sur-Ay,

- 1377 € à la Communauté de Communes de Carentan en Cotentin, pour l'implantation d'une borne d'information touristique dans la gare de Carentan ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes pour les dossiers d'investissement : des acomptes pourront être versés en cours d'exécution de l'opération, sous réserve de la production des pièces réglementaires et des factures certifiées acquittées par les fournisseurs ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-16

sur l'emploi et la formation dans les entreprises et les associations : « Emplois Tremplins » - « Adultes Relais »

Réunion du VENDREDI 19 JANVIER 2007

Réunie le vendredi 19 janvier 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Alain TOURRET, 3^{ème} Vice-Président,

Sont présents :

MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS,
Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY,
LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD,
Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, CAZENEUVE, BEAUVAIS, Mmes GOBERT, KORO.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de désaffecter :

- sur l'AE de 5 850 000 € votée en 2005 pour les Emplois Tremplins, un dossier d'un montant de 33 000 €,
- sur l'AE de 7 400 000 € votée en 2006 pour les Emplois Tremplins, un dossier d'un montant de 33 000 € ;

- d'affecter :

- sur l'AE « Aide à l'emploi » de 7 010 000 € votée en 2007, un dossier d'un montant de 423 312 € pour les « Emplois Tremplins »,

- sur l'AE « Emploi et formation dans les entreprises et les associations » de 5 700 000 € votée en 2007, un dossier de 3 694 € pour l'aide à l'ingénierie des « Emplois Tremplins »,

- sur l'AP « Aide à l'emploi-investissement » de 200 000 € votée en 2007, un dossier d'un montant 4 905 € pour l'aide à l'investissement des « Emplois Tremplins » ;

- d'attribuer les subventions suivantes :

au titre des « Emplois Tremplins »

→ sur le chapitre 939 du Budget de la Région

- 408 000 € pour l'aide à l'emploi, conformément à l'annexe 1,

→ sur le chapitre 931 du Budget de la Région

- 3 694 € pour l'aide à l'ingénierie conformément à l'annexe 1,

→ sur le chapitre 909 du Budget de la Région

- 4 905 € pour l'aide à l'investissement, conformément à l'annexe 1,

au titre du dispositif « Adultes Relais »

→ sur le chapitre 939 du Budget de la Région

- une aide prévisionnelle de 3 810 € sur 3 ans pour l'aide à l'emploi, conformément à l'annexe 2 (l'aide étant revalorisée chaque année au 1^{er} juillet),

- de proroger pour 3 ans, l'aide à l'emploi « Adultes Relais » aux associations répertoriées à l'annexe 3, pour un montant total prévisionnelle de 11 502 €, (l'aide étant réactualisée chaque année au 1^{er} juillet) ;

- de modifier les délibérations suivantes :

Au titre des Emplois Tremplins

° délibération n° 05-550 du 11 juillet 2005

- la subvention de 33 000 € accordée à l'Association Union Laïque Divaise Basket Ball de Dives-sur-Mer (Calvados) est annulée, l'association ayant renoncé à cette aide,

° délibération n° 06-20 du 27 janvier 2006

- la subvention de 33 000 € accordée à l'Association Union Sportive d'Avranches (Manche) est annulée, l'association ayant renoncé à cette aide ;

- de déroger à la règle d'antériorité de la décision pour les associations ayant signé le contrat de travail du salarié entre la date de dépôt de la demande d'aide régionale et la date d'octroi de l'aide ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-17

sur l'emploi et la formation dans les entreprises et les associations : formation des Emplois Tremplins, Contrats aidés et Emplois Jeunes

Réunion du VENDREDI 19 JANVIER 2007

Réunie le vendredi 19 janvier 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Alain TOURRET, 3^{ème} Vice-Président,

Sont présents :

MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS,
Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY,
LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD,
Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, CAZENEUVE, BEAUVAIS, Mmes GOBERT, KORO.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Formation dans les entreprises et les associations » de 5 700 000 € votée en 2007 un dossier « Formation des Contrats aidés et des Emplois Jeunes » d'un montant de 16 705,21 € ;

- d'attribuer, sur le chapitre 931 du Budget de la Région, un montant global de subventions de 16 705,21 € réparti comme suit :

au titre de la formation des contrats aidés

- 13 061,21 € conformément à l'annexe 1,

au titre du programme « Nouveaux Services-Emplois Jeunes »

- 3 644 € conformément aux annexes 2a et 2b ;

- de déroger, pour la formation des contrats aidés, à la règle d'antériorité de la décision pour les associations ayant signé le contrat de travail du salarié entre la date de dépôt de la demande d'aide régionale et la date d'octroi de l'aide ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-18

sur l'emploi et la formation dans les entreprises et les associations : Formation des actifs et des salariés – aide au reclassement

Réunion du VENDREDI 19 JANVIER 2007

Réunie le vendredi 19 janvier 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Alain TOURRET, 3^{ème} Vice-Président,

Sont présents :

MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS,
Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY,
LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD,
Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, CAZENEUVE, BEAUVAIS, Mmes GOBERT, KORO.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Emploi et formation dans les entreprises et les associations » de 5 700 000 € votée en 2007, un dossier de 146 656 € pour le programme « Formation des actifs et des salariés - aide au reclassement » ;

- d'attribuer, sur le chapitre 931 du Budget de la Région au titre du programme « Formation des actifs et des salariés - aide au reclassement », un montant global de 146 656 € de subventions réparti comme suit :

- 7 500 € à l'UREI Normandie,
- 43 156 € au CDFA,
- 66 240 € à l'Université de Caen Basse-Normandie,
- 29 760 € à l'ORIFF-PL Basse-Normandie ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-19

sur l'emploi et la formation dans les entreprises : programme de formation pour l'adéquation entre les besoins de main d'oeuvre des entreprises et la demande d'emploi

Réunion du VENDREDI 19 JANVIER 2007

Réunie le vendredi 19 janvier 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Alain TOURRET, 3^{ème} Vice-Président,

Sont présents :

MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS,
Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY,
LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD,
Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, CAZENEUVE, BEAUVAIS, Mmes GOBERT, KORO.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Emploi et formation dans les entreprises et les associations » de 5 700 000 € votée en 2007, un dossier « programme de formation pour l'adéquation des offres d'emploi des entreprises et la demande d'emploi » d'un montant de 4 620 € ;
- d'attribuer, sur le chapitre 931 du Budget de la Région, aux Transports PIEL, un montant total de 4 620 € conformément à l'annexe 1 ;
- de prendre en charge par l'intermédiaire du CNASEA, la rémunération et/ou la protection sociale des stagiaires, selon les caractéristiques des formations décrites à l'annexe 2 ;
- d'approuver le principe d'une intervention de la Région pour permettre la délivrance d'un premier diplôme dans le domaine des transports routiers, les autres formations pouvant être prises en charge par la profession et l'OPCA « Transports » ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-20

sur l'emploi et la formation dans les entreprises : Maisons de l'Emploi et de la Formation

Réunion du VENDREDI 19 JANVIER 2007

Réunie le vendredi 19 janvier 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Alain TOURRET, 3^{ème} Vice-Président,

Sont présents :

MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS,
Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY,
LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD,
Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, CAZENEUVE, BEAUVAIS, Mmes GOBERT, KORO.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'engager la Région, en tant que membre constitutif « à sa demande » au sein de l'association labellisée « Maison de l'Emploi et de la Formation » du Pays d'Auge, la collectivité disposant de deux postes avec voix délibérative à l'Assemblée générale et au conseil d'Administration ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-21

sur la modernisation industrielle : acquisition et réhabilitation d'un site industriel par la S.C.I. ETJA dans le cadre du contrat de site d'Argentan

Réunion du VENDREDI 19 JANVIER 2007

Réunie le vendredi 19 janvier 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Alain TOURRET, 3^{ème} Vice-Président,

Sont présents :

MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS,
Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY,
LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD,
Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, CAZENEUVE, BEAUVAIS, Mmes GOBERT, KORO.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Fonds de modernisation industrielle » de 10 400 000 € votée en 2007, un dossier « Bassins en difficulté » d'un montant de 41 000 € ;
- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, une subvention de 41 000 € à la S.C.I. ETJA, pour l'acquisition et la réhabilitation d'un bâtiment industriel sur le site de l'Expansion à Argentan ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-22

sur la modernisation industrielle : mesures en faveur de MOULINEX

Réunion du VENDREDI 19 JANVIER 2007

Réunie le vendredi 19 janvier 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Alain TOURRET, 3^{ème} Vice-Président,

Sont présents :

MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS,
Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY,
LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD,
Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, CAZENEUVE, BEAUVAIS, Mmes GOBERT, KORO.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de désaffecter sur l'AP « Fonds de modernisation industrielle » de 15 215 000 € votée en 2005, un montant global de 234 755,41 € pour le dossier « Modernisation des Territoires » ;
- d'affecter sur l'AP « Fonds de Modernisation Industrielle » de 10 400 000 € votée en 2007, un dossier « Bassins en difficulté » d'un montant de 234 755,41 € ;
- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, à la SHEMA, les subventions suivantes :
 - 150 495 € pour procéder à l'achèvement des travaux relatifs à la construction de quatre ateliers modulaires sur le pôle d'activités d'Ecouves à Alençon,
 - 84 260,41 €, pour procéder à l'achèvement des travaux de requalification sur le site d'Alençon ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-23

sur les communications : préfinancement de la constitution de réserves foncières financées pour des projets routiers

Réunion du VENDREDI 19 JANVIER 2007

Réunie le vendredi 19 janvier 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Alain TOURRET, 3^{ème} Vice-Président,

Sont présents :

MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS,
Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY,
LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD,
Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, CAZENEUVE, BEAUVAIS, Mmes GOBERT, KORO.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Routes » de 34 908 544 € votée en 2007, un dossier « SAFER » d'un montant de 800 000 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 908 du Budget de la Région, au titre des préfinancement de la constitution de réserves foncières et au fur à mesure des appels de fonds adressés par la SAFER Basse-Normandie et la SAFER Maine-Océan, les montants suivants :

- 700 000 € à la SAFER Basse-Normandie,

- 100 000 € à la SAFER Maine-Océan ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-24

sur les communications : Publicités d'Annonces Légales

Réunion du VENDREDI 19 JANVIER 2007

Réunie le vendredi 19 janvier 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Alain TOURRET, 3^{ème} Vice-Président,

Sont présents :

MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS,
Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY,
LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD,
Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, CAZENEUVE, BEAUVAIS, Mmes GOBERT, KORO.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Etudes » de 1 300 000 € votée en 2007, au titre des Transports, un dossier « Publicités d'annonces légales » d'un montant de 5 000 €, pour le paiement des insertions d'annonces légales ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-25

sur les transports ferroviaires : protocole d'accord entre les Régions normandes, le STIF et RFF pour la mise en place du cadencement ferroviaire

Réunion du VENDREDI 19 JANVIER 2007

Réunie le vendredi 19 janvier 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Alain TOURRET, 3^{ème} Vice-Président,

Sont présents :

MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS,
Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY,
LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD,
Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, CAZENEUVE, BEAUVAIS, Mmes GOBERT, KORO.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'autoriser le Président à signer :

- avec la Région Haute-Normandie, le STIF, la SNCF et RFF, le protocole d'accord pour le cadencement des lignes normandes Paris-Caen-Cherbourg et Paris-Le Havre à l'horizon 2008 joint en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-26

**sur les transports ferroviaires : Service régional de transports ferroviaires de voyageurs
TER**

Réunion du VENDREDI 19 JANVIER 2007

Réunie le vendredi 19 janvier 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Alain TOURRET, 3^{ème} Vice-Président,

Sont présents :

MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS,
Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY,
LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD,
Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, CAZENEUVE, BEAUVAIS, Mmes GOBERT, KORO.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Exploitation » de 41 500 000 € votée en 2007, un dossier « Convention TER » d'un montant de 40 500 000 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 938 du Budget de la Région, une subvention de 40 500 000 € à la SNCF, au titre de la contribution prévisionnelle 2007 prévue par la convention relative à l'organisation et au financement du service public de transport régional de voyageurs entre la Région Basse-Normandie et la SNCF. La contribution prévisionnelle 2007 sera composée d'un premier acompte mensuel basé sur un montant identique à celui dû au titre du mois de décembre de l'année 2006 et d'un second acompte mensuel basé sur 1/12^{ème} des modifications d'offre de 2007. Ces acomptes seront modifiés dès lors que le devis prévisionnel 2007 sera approuvé par voie d'avenant ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-27

**sur les transports ferroviaires : Service Régional de Transports Ferroviaires TER -
Contrat Annuel d'Objectif**

Réunion du VENDREDI 19 JANVIER 2007

Réunie le vendredi 19 janvier 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Alain TOURRET, 3^{ème} Vice-Président,

Sont présents :

MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS,
Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY,
LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD,
Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, CAZENEUVE, BEAUVAIS, Mmes GOBERT, KORO.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'autoriser le Président à signer le contrat annuel d'objectif 2007 du Service Régional de Transports Ferroviaires de Voyageurs TER et tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-28

sur les transports ferroviaires : convention d'attribution de subvention pour la modernisation de la gare d'Avranches - travaux

Réunion du VENDREDI 19 JANVIER 2007

Réunie le vendredi 19 janvier 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Alain TOURRET, 3^{ème} Vice-Président,

Sont présents :

MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS,
Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY,
LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD,
Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, CAZENEUVE, BEAUVAIS, Mmes GOBERT, KORO.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Gares » de 11 200 000 € votée en 2007, un dossier « travaux » d'un montant de 388 575,72 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 908 du Budget de la Région, une subvention de 388 575,72 € à la SNCF, pour la réalisation des travaux relatifs à la modernisation de la gare d'Avranches ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention d'attribution de subvention correspondante,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-29

sur le maillage du territoire : avenant et attribution de subventions

Réunion du VENDREDI 19 JANVIER 2007

Réunie le vendredi 19 janvier 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Alain TOURRET, 3^{ème} Vice-Président,

Sont présents :

MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS,
Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY,
LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD,
Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, CAZENEUVE, BEAUVAIS, Mmes GOBERT, KORO.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, Mme LEFRANCOIS ne prenant pas part au vote sur le dossier de la Communauté de communes « Entre Bois et Marais »,

- d'approuver les modifications apportées au contrat « Pôle Intercommunal » de la Communauté de communes du Cingal ;

- d'affecter sur l'AP « Maillage du territoire » de 5 000 000 € votée en 2007, les montants suivants :

* 835 341 € pour le dossier contrat « Pôle Intercommunal » dont :

- 104 327 € pour la Communauté de communes « Entre Bois et Marais »,
- 76 225 € pour la Communauté de communes de l'Estuaire de la Dives ;
- 90 000 € pour la Communauté de communes du Val de Saire,
- 200 000 € pour la Communauté de communes Entre Plage et Bocage,
- 7 132 € pour la Communauté de communes de Saint-Pierre Eglise,
- 357 657 € pour la Communauté de communes d'Ecouché,

* 125 922 € pour le dossier contrat « Coeur de bourg » dont :

- 45 922 € pour la commune de Barfleur,
- 80 000 € pour la commune de Saint Cénéri le Gérei ;

- d'attribuer sur le chapitre 905 du Budget de la Région, les subventions aux Communautés de communes ou Communes maîtres d'ouvrage, conformément au tableau joint en annexe ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision et à verser des acomptes au prorata de la réalisation des opérations.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-30

**sur l'investissement et le fonctionnement dans les lycées et établissements assimilés
publics et privés**

Réunion du VENDREDI 19 JANVIER 2007

Réunie le vendredi 19 janvier 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Alain TOURRET, 3^{ème} Vice-Président,

Sont présents :

MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS,
Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY,
LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD,
Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, CAZENEUVE, BEAUVAIS, Mmes GOBERT, KORO.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter

→ sur l'AP « Adaptation des locaux d'enseignement à la pédagogie et le maintien du patrimoine, la création et l'amélioration des locaux d'accueil et lieux de vie des lycéens » de 52 000 000 € votée en 2007, les dossiers suivants :

- 20 000 € pour le diagnostic de rénovation de façades des bâtiments au lycée « Jules Dumont d'Urville » à CAEN,
- 45 000 € en complément pour les travaux électriques suite à la vérification périodique au lycée « Salvador Allendé » à HEROUVILLE SAINT CLAIR,
- 15 000 € en complément pour la réfection de l'étanchéité du bâtiment logement et la rénovation d'un sanitaire dans l'externat à l'EREA « Les Marettes » à HEROUVILLE SAINT CLAIR,
- 15 000 € en complément pour les travaux de maçonnerie, de peinture et de menuiserie dans les ateliers à l'EREA « Les Marettes » à HEROUVILLE SAINT CLAIR,
- 20 000 € pour le diagnostic de rénovation des éléments de façades en béton au lycée « Alexis de Tocqueville » à CHERBOURG,
- 45 000 € pour le lancement des travaux d'étanchéité de façades au lycée « Les Sapins » à COUTANCES,
- 240 000 € en complément pour la rénovation des locaux d'externat au lycée « Alain » à ALENCON,
- 150 000 € sur le chapitre 902 afin d'engager le marché pour les travaux de câblage dans les EPLE ;

→ sur l'AE « Dépenses de fonctionnement rattachées à la mise en oeuvre des travaux » de 5 000 000 € votée en 2007, un dossier d'un montant de 68 878 € pour des remises en état de bâtiments urgentes et imprévisibles,

→ sur l'AP « Equipements dans les établissements publics et privés » de 15 000 000 € votée en 2007, les dossiers suivants :

- 40 250 € pour les équipements pédagogiques,
- 43 244 € pour le service général,

→ sur l'AE « Politique éducative » de 5 910 000 € votée en 2007 les dossiers suivants :

- 6 663,81 € pour le « fonds social régional »,
- 900,00 € pour le programme « bourses de mobilité internationale » ;

- d'attribuer :

▲ sur le chapitre 932 du budget de la Région

* au titre des dépenses de fonctionnement rattachées à la mise en oeuvre des travaux,

- 5 subventions pour la remise en état de bâtiments urgentes et imprévisibles conformément à l'annexe I,

* au titre de la politique éducative

- 9 subventions dans le cadre du Fonds Social Régional conformément à l'annexe IV,
- 1 subvention dans le cadre de la mobilité internationale conformément à l'annexe IV,

▲ **sur le chapitre 902 du Budget de la Région**

* au titre des équipements,

- 3 subventions pour l'acquisition d'équipements pédagogiques, conformément à l'annexe II.1,
- 4 subventions pour l'acquisition d'équipements de service général, conformément à l'annexe II.1,

- de déroger au principe d'antériorité de la décision concernant la subvention accordée par délibération n° 06-437 du 19 mai 2006 au lycée « Sainte Marie » à Caen pour des travaux de mise en sécurité des locaux et de prendre en compte les factures acquittées avant cette date ;

- d'autoriser le Président à signer :

- une transaction entre la Région et la Société Anonyme Compagnie Rennaise du Linoléum et du Caoutchouc (S.A. CRLC), conformément au projet joint en annexe, dans le cadre de malfaçons et d'imperfections apparues lors de travaux de restructuration du service de restauration du lycée « Jean Rostand » à Caen ; la S.A. CRLC s'engageant à verser la somme de 3 619,57 € à la Région Basse-Normandie à titre de réfaction sur le peix du marché,

- la convention avec le lycée « Mézeray » et la Ville d'Argentan pour la mise à disposition de trois salles de l'école primaire « Marcel Pagnol » au bénéfice du lycée dont les locaux sont insuffisants pour assurer tous les besoins d'enseignement,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-31

sur le forfait d'externat « part personnel » dans les établissements privés

Réunion du VENDREDI 19 JANVIER 2007

Réunie le vendredi 19 janvier 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Alain TOURRET, 3^{ème} Vice-Président,

Sont présents :

MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS,
Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY,
LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD,
Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, CAZENEUVE, BEAUVAIS, Mmes GOBERT, KORO.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Dotations de fonctionnement pour les lycées publics et privés » de 25 125 500 € votée en 2007, un dossier « dépenses de fonctionnement technique de l'externat des établissements privés » d'un montant de 2 996 804 € ;
- d'attribuer sur le chapitre 932 du Budget de la Région, au titre des dépenses de fonctionnement technique de l'externat des établissements privés, 53 subventions d'un montant total de 2 996 804 € réparties conformément à l'annexe jointe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-32

sur l'enseignement supérieur

Réunion du VENDREDI 19 JANVIER 2007

Réunie le vendredi 19 janvier 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Alain TOURRET, 3^{ème} Vice-Président,

Sont présents :

MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS,
Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY,
LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD,
Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, CAZENEUVE, BEAUVAIS, Mmes GOBERT, KORO.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'affecter sur l'AE « Enseignement supérieur – hors CPER » de 1 223 000 € votée en 2007, les dossiers suivants :

- 100 600 € au titre des subventions diverses de fonctionnement,
- 21 150 € au titre de la mobilité internationale ;

• d'attribuer sur le chapitre 932 du Budget de la Région les montants suivants :

* au titre des subventions de fonctionnement diverses

- 61 000 € à l'ERREFOM, au titre de la participation régionale à l'Observatoire Régional des Formations Supérieures (ORFS) pour 2007,
- 6 000 € à l'Association de Promotion et de Soutien à l'Université Inter-Ages, pour sa politique de publication,
- 33 600 € à l'Université de Caen Basse-Normandie au titre du solde de l'aide au démarrage 2006-2007 pour la création de la licence professionnelle « Management et gestion des entreprises dans la filière cheval » à l'IUT d'Alençon,

* au titre de la mobilité internationale, conformément à l'annexe jointe

- 17 630 € à l'Ecole Régionale des Beaux-Arts, sise à Caen, pour 13 bourses en complément du dispositif européen ERASMUS et 3 bourses à taux complet pour les séjours hors Europe,
- 3 520 € à l'IRTS, sis à Hérouville-Saint-Clair, pour 2 bourses à temps complet pour les séjours hors Europe ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-33

sur l'enseignement supérieur : Bourses sanitaires et sociales – recours gracieux

Réunion du VENDREDI 19 JANVIER 2007

Réunie le vendredi 19 janvier 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Alain TOURRET, 3^{ème} Vice-Président,

Sont présents :

MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS,
Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY,
LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD,
Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, CAZENEUVE, BEAUVAIS, Mmes GOBERT, KORO.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Formations sanitaires et sociales » de 22 500 000 € votée en 2007, un dossier d'un montant de 2 890 317 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, les bourses d'études aux élèves et étudiants inscrits dans des formations sociales et paramédicales pour un montant global de 83 319 € dont 10 823 € pour les bourses sociales 72 496 € pour les bourses paramédicales, conformément au tableau joint en annexe ;

- de modifier l'annexe à la délibération n° 06-954 du 10 novembre 2006, en supprimant de cette annexe, les noms d'étudiants repris dans le tableau ci-dessous, ces derniers ayant abandonné leur formation ou bénéficiant d'un autre financement qui ne peut être cumulé :

NOM - Prénom	Ecole	Echelon attribué CP 10-11-06	Acompte versé	Titre de recette
BRAVO FRADES Solène	IFSI Croix Rouge 1	1 ^{er}	677.50 €	677.50 €
BRETON Charlene	IFSI Avranches Granville	5 ^{ème}	1 830.50 €	1 830.50 €
MENAY Jennifer	IFSI Avranches Granville	3 ^{ème}	1 308.50 €	1 308.50 €
SOMMIER AGATHE	Ecole de service social CRF d'Alençon	1 ^{er}	677.50 €	677.50 €
TOTAL			4 494,00 €	4 494,00 €

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-34

sur la recherche - transfert de technologie - innovation

Réunion du VENDREDI 19 JANVIER 2007

Réunie le vendredi 19 janvier 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Alain TOURRET, 3^{ème} Vice-Président,

Sont présents :

MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS,
Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY,
LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD,
Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, CAZENEUVE, BEAUVAIS, Mmes GOBERT, KORO.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AP « Fonds Régional de Recherche et d'Innovation » de 19 792 500 € votée en 2007, un dossier « Soutien à l'innovation » d'un montant de 1 848 €,

- sur l'AE « Fonds Régional de Recherche et d'Innovation » de 9 943 600 € votée en 2007, les dossiers suivants :

- . 212 199,10 € pour le soutien à la culture scientifique, technique et industrielle,
- . 154 900 € pour le soutien à l'innovation,
- . 444 043 € pour le soutien à l'activité des structures de transfert de technologie ;

- d'attribuer les subventions suivantes :

*** sur le chapitre 909 du Budget de la Région :**

- ▣ au titre du soutien à l'innovation :

- 1 848 € à la Société Océan Assistance, conformément à l'annexe 1,

*** sur le chapitre 939 du Budget de la Région :**

- ▣ au titre du soutien à l'innovation :

- 118 152 € répartis conformément à l'annexe 1,

- ▣ à Relais d'sciences :

- 200 000 € pour l'organisation de la programmation 2007,

- ▣ au titre du soutien au financement de colloques scientifiques :

- 4 500 € à l'Université de Caen, répartis conformément à l'annexe 2,

- 4 000 € à l'Ecole de Management,

- ▣ au titre du soutien aux projets innovants :

- 19 976 € à l'Université de Caen, répartis conformément à l'annexe 3,

- ▣ au titre du soutien aux déplacements des lycéens vers des manifestations de culture scientifique :

- 3 699,10 € répartis conformément à l'annexe 4,

- ▣ à SYNERGIA :

- 16 772 € pour la participation au financement du magazine Connexions,

▣ au CTN :

- 366 035 € pour la réalisation de ses activités d'appui technologique aux entreprises et aux laboratoires de recherche publique,

- 78 008 € pour l'animation du RDT ;

- d'effectuer le versement des aides aux lycées, sur présentation de factures et au vu de la délibération ;

- d'accorder un délai d'un mois aux bénéficiaires à compter de l'envoi des projets de conventions pour le retour de celles-ci dûment signées, faute de quoi les aides accordées seront annulées de plein droit ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-35

sur la formation professionnelle continue – fonctionnement : Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles

Réunion du VENDREDI 19 JANVIER 2007

Réunie le vendredi 19 janvier 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Alain TOURRET, 3^{ème} Vice-Président,

Sont présents :

MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS,
Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY,
LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD,
Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, CAZENEUVE, BEAUVAIS, Mmes GOBERT, KORO.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles » de 3 282000 € votée en 2007, les dossiers suivants :

- 326 149,09 € pour le programme « Accueil, Information Orientation »
- 178 340,19 € pour le programme « Outils PRDFP »,
- 7 150,00 € pour le programme « Validation des Acquis de l'Expérience » ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, pour un montant global de 511 639,28 €, les subventions suivantes :

- * au titre du programme « Accueil-information-orientation »

- 39 060,31 € aux établissements organisateurs des sélections régionales des 39èmes Olympiades des Métiers, conformément à l'annexe 1,
- 4 500,00 € à l'Association Forum Lycéen Sud-Manche, pour l'organisation de son 7^{ème} Forum « Formations-Métiers » à Mortain,
- 8 000,00 € à l'Association Carrière 2000, pour l'organisation de son 19^{ème} Forum des Métiers et des Formations à Cherbourg-Octeville,
- 270 000,00 € au CRIJ Basse-Normandie, dont 86 000,00 € au titre de 2007, pour la mise en place du Service Atoustages,

- * au titre du programme « Outils PRDFP »

- 178 340,19 € au CNASEA pour la mise en place d'une base de données liée au traitement d'environ 15 750 fiches-stagiaires, cofinancé par le FSE à hauteur de 19 258,50 € au titre de l'Objectif 2 et de 22 423,38 € au titre de l'Objectif 3,

- * au titre du programme « Validation des Acquis de l'Expérience »

- 650,00 € à la Croix Rouge d'Alençon, pour le financement du module de 70 heures du Diplôme d'Aide Soignante suivi par Mme DENIS Marinette,
- 6 500,00 € pour l'accompagnement de la VAE conformément à l'annexe 2 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-36

sur l'apprentissage

Réunion du VENDREDI 19 JANVIER 2007

Réunie le vendredi 19 janvier 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Alain TOURRET, 3^{ème} Vice-Président,

Sont présents :

MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS,
Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY,
LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD,
Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, CAZENEUVE, BEAUVAIS, Mmes GOBERT, KORO.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'affecter :

- sur l'AE « Fonctionnement des CFA » de 24 000 000 € votée en 2006, un dossier d'un montant de 13 970 195 €,

- sur l'AE « Contrat d'objectifs et de moyens relatif au développement de l'apprentissage » de 8 000 000 € votée en 2007, un dossier d'un montant de 79 711,43 € ;

• d'attribuer, sur le chapitre 931 du Budget de la Région, un montant global de 14 049 906,43 € réparti comme suit :

* au titre du fonctionnement des CFA

- 12 499 573 € correspondant à la seconde avance pour le fonctionnement des CFA au titre de 2007, conformément à l'annexe 1,

- 1 470 622 € correspondant à une première avance pour le transport, l'hébergement et la restauration des apprentis, conformément à l'annexe 2,

- 39 643,68 € pour le Fonds Social Apprentis, conformément à l'annexe 3,

* au titre de l'aide aux jeunes apprentis handicapés

- 5 100,00 € à l'Association pour la Formation Professionnelle dans le Bâtiment et les travaux Publics gestionnaire du CFA Ducré à Alençon,

- 1 257,75 € à l'EPLEFPA Le Robillard de Lieury l'Oudon, gestionnaire du CFA agricole le Robillard,

- 33 710,00 € à l'EPLEFPA de Vire, gestionnaire du CFA agricole de Vire ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-37

sur la formation professionnelle continue - fonctionnement : formation des demandeurs d'emploi

Réunion du VENDREDI 19 JANVIER 2007

Réunie le vendredi 19 janvier 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Alain TOURRET, 3^{ème} Vice-Président,

Sont présents :

MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS,
Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY,
LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD,
Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, CAZENEUVE, BEAUVAIS, Mmes GOBERT, KORO.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'autoriser l'AFPA à délocaliser à Lisieux, en 2007, la formation « Ouvrier de la maçonnerie » ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, au titre des formations préparatoires financées en lien avec le PLIE de Caen, un montant de 37 701,60 € conformément à l'annexe 1 ;

- de modifier :

- * au titre des formations qualifiantes jeunes et adultes, la délibération n° 06-1065 du 12 décembre 2006, en déprogrammant l'intervention du FSE Objectif 3, estimée à 46 425 €, sur l'action « Préqualification bâtiment » du Pays d'Auge et en autorisant l'ACSEA Formation à mobiliser cette action en cofinancement de l'Action 3 du projet EQUAL « Savoir faire traditionnels dans les métiers du bâtiment », afin de faire bénéficier les stagiaires des résultats de celui-ci,

- * au titre du Réseau d'accueil et autres dispositifs, la délibération n° 06-640 du 7 juillet 2006 en portant la somme de 30 000 € initialement versée à l'ANPE à 29 439,50 € ;

- de prendre en charge par l'intermédiaire du CNASEA, la rémunération et/ou la protection sociale des stagiaires, selon les caractéristiques des formations décrites en annexe 2 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-38

sur la formation professionnelle continue – fonctionnement : formation tout au long de la vie

Réunion du VENDREDI 19 JANVIER 2007

Réunie le vendredi 19 janvier 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Alain TOURRET, 3^{ème} Vice-Président,

Sont présents :

MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS,
Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY,
LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD,
Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, CAZENEUVE, BEAUVAIS, Mmes GOBERT, KORO.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Formation tout au long de la vie » de 9 780 000 € votée en 2007, les dossiers suivants :

- 13 708,96 € pour le programme « Financements individuels »,
- 12 420,00 € pour le programme « Bilan de compétences »,
- 15 244,00 € pour le programme « Installation en agriculture » ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, les montants suivants :

- * au titre du programme « Financements individuels »

- 13 708,96 € conformément aux annexes 1 et 2,

- * au titre du programme « Bilan de compétences »

- 12 420,00 € au GRETA des Estuaires,

- * au titre du programme « Installation en agriculture »

- 15 244,00 € à la chambre d'Agriculture du Calvados ;

- de modifier, au titre des financements individuels, les délibérations suivantes :

- * délibération n° 06-958 du 10 novembre 2006

les caractéristiques des stagiaires de formation préparatoire au DPAS sont modifiées conformément à l'annexe 2,

- * délibération n° 6-349 du 21 avril 2006

les caractéristiques de la formation de M. Emmanuel BRICE sont modifiées conformément à l'annexe 3 ;

- de prendre en charge par l'intermédiaire du CNASEA, la rémunération et/ou la protection sociale des stagiaires, selon les caractéristiques des formations décrites en annexe 4 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-39

sur la formation professionnelle continue - fonctionnement : accompagnement des structures de formation et développement de l'ingénierie pédagogique

Réunion du VENDREDI 19 JANVIER 2007

Réunie le vendredi 19 janvier 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Alain TOURRET, 3^{ème} Vice-Président,

Sont présents :

MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS,
Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY,
LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD,
Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, CAZENEUVE, BEAUVAIS, Mmes GOBERT, KORO.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Moderniser les outils de la formation professionnelle » de 1 500 000 € votée en 2007, les dossiers suivants :

- 343 465 € pour l'appui à la formation professionnelle du Centre des Technologies Nouvelles,

- 107 100 € pour la plateforme AFPA ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, un montant global de subventions de 450 565 € réparti comme suit :

- 343 465 € au Centre des Technologies Nouvelles,

- 107 100 € à l'AFPA de Basse-Normandie ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-40

sur la formation professionnelle continue et l'apprentissage : investissements

Réunion du VENDREDI 19 JANVIER 2007

Réunie le vendredi 19 janvier 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Alain TOURRET, 3^{ème} Vice-Président,

Sont présents :

MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS,
Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY,
LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD,
Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, CAZENEUVE, BEAUVAIS, Mmes GOBERT, KORO.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter, sur l'AP de 4 000 000 € votée en 2007 pour l'aide à l'investissement dans les centres de formation et les CFA, un dossier « Apprentissage » de 1 112 492 € dont 400 000 € au titre du contrat d'objectifs et de moyens pour le développement de l'apprentissage ;
- d'attribuer, sur le chapitre 901 du Budget de la Région, un montant global de 1 112 492 € réparti conformément à l'annexe jointe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-41

sur les marchés de la formation professionnelle

Réunion du VENDREDI 19 JANVIER 2007

Réunie le vendredi 19 janvier 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Alain TOURRET, 3^{ème} Vice-Président,

Sont présents :

MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS,
Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY,
LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD,
Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, CAZENEUVE, BEAUVAIS, Mmes GOBERT, KORO.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'autoriser le Président à signer les marchés et avenants, ainsi que tous les actes s'y rapportant, pour toutes les opérations détaillées dans l'annexe jointe en annexe.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-42

sur la culture : soutien au spectacle vivant

Réunion du VENDREDI 19 JANVIER 2007

Réunie le vendredi 19 janvier 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Alain TOURRET, 3^{ème} Vice-Président,

Sont présents :

MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS,
Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY,
LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD,
Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, CAZENEUVE, BEAUVAIS, Mmes GOBERT, KORO.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du programme « Soutien en faveur du spectacle vivant », un montant total de subventions de 346 000 €, réparti conformément au tableau joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-43

sur la culture : soutien en faveur des expositions

Réunion du VENDREDI 19 JANVIER 2007

Réunie le vendredi 19 janvier 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Alain TOURRET, 3^{ème} Vice-Président,

Sont présents :

MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS,
Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY,
LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD,
Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, CAZENEUVE, BEAUVAIS, Mmes GOBERT, KORO.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du programme « Soutien en faveur des expositions », un montant total de subventions de 98 250 €, réparti conformément au tableau joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-44

sur la culture : aide aux plasticiens

Réunion du VENDREDI 19 JANVIER 2007

Réunie le vendredi 19 janvier 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Alain TOURRET, 3^{ème} Vice-Président,

Sont présents :

MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS,
Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY,
LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD,
Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, CAZENEUVE, BEAUVAIS, Mmes GOBERT, KORO.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Création artistique et animation culturelle » de 3 128 925€ votée en 2007, un montant de 2 682 € pour le dossier « Aide aux plasticiens » ;

- d'attribuer sur le chapitre 903 du Budget de la Région, au titre de l'aide aux plasticiens, une subvention de 2 682 €, conformément au tableau joint en annexe ;

- de modifier la délibération n° 06-547 du 16 juin 2006 comme suit :

- la subvention de 1 000 € initialement attribuée à l'Association « Opération Elodie », est accordée à l'Association « Opération Elodie et Mathieu », pour l'achat de matériels suite à un sinistre ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération :

- * sur proposition du service technique de contrôle,

- * ou sur présentation des factures acquittées par les fournisseurs ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé par le Président ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-45

sur la culture : aménagement de lieux de spectacles

Réunion du VENDREDI 19 JANVIER 2007

Réunie le vendredi 19 janvier 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Alain TOURRET, 3^{ème} Vice-Président,

Sont présents :

MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS,
Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY,
LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD,
Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, CAZENEUVE, BEAUVAIS, Mmes GOBERT, KORO.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Création artistique et animation culturelle » de 3 128 925 € votée en 2007, un montant de 24 621,81 € pour le dossier « Aménagement des lieux de spectacles » ;

- d'attribuer sur le chapitre 903 du Budget de la Région, au titre de l'aménagement des lieux de spectacles, un montant total de subventions de 24 621,81 € réparti conformément au tableau joint en annexe ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération :

- * sur proposition du service technique de contrôle,

- * ou sur présentation des factures acquittées par les fournisseurs ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées précisant la date, la nature, les références des règlements, ainsi que le nom des prestataires, visé selon le cas, par le comptable public, l'expert comptable ou le Président ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-46

sur la culture : Fonds d'Intervention Culturelle Régional (fonctionnement)

Réunion du VENDREDI 19 JANVIER 2007

Réunie le vendredi 19 janvier 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Alain TOURRET, 3^{ème} Vice-Président,

Sont présents :

MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS,
Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY,
LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD,
Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, CAZENEUVE, BEAUVAIS, Mmes GOBERT, KORO.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du programme « Fonds d'Intervention Culturelle Régional », un montant total de subventions de 20 600 €, réparti conformément au tableau joint en annexe ;

- de modifier la délibération n° 06-962 du 10 novembre 2006 comme suit :

- la subvention de 4 500 € initialement attribuée à l'Association Littératures Poésie Arts Visuels, pour l'organisation du festival Ecritures d'Europe 2007, est accordée à l'Association Ecritures d'Europe, dénomination exacte de l'Association ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région concernant le dossier de l'Association « Les Amis de la Vache qui lit » ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-47

sur la culture : Fonds d'Intervention Culturelle Régional (investissement)

Réunion du VENDREDI 19 JANVIER 2007

Réunie le vendredi 19 janvier 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Alain TOURRET, 3^{ème} Vice-Président,

Sont présents :

MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS,
Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY,
LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD,
Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, CAZENEUVE, BEAUVAIS, Mmes GOBERT, KORO.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Création artistique et animation culturelle » de 3 128 925 € votée en 2007, un montant de 1 777 € pour le dossier « Fonds d'Intervention Culturelle Régional » ;

- d'attribuer sur le chapitre 903 du Budget de la Région, au titre du « Fonds d'Intervention Culturelle Régional » une subvention de 1 777 € à l'Association Balkans Transit, pour l'achat de matériels informatiques et de mobilier de bureau ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération :

- * sur proposition du service technique de contrôle,

- * ou sur présentation des factures acquittées par les fournisseurs ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé, selon le cas, par l'expert-comptable ou le Président ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-48

sur la culture : Fonds d'Intervention Régional

Réunion du VENDREDI 19 JANVIER 2007

Réunie le vendredi 19 janvier 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Alain TOURRET, 3^{ème} Vice-Président,

Sont présents :

MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS,
Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY,
LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD,
Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, CAZENEUVE, BEAUVAIS, Mmes GOBERT, KORO.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Fonds d'Intervention Régional » de 2 500 000 € votée en 2007, un dossier d'un montant de 88 000 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 903 du Budget de la Région, au titre du Fonds d'Intervention Régional, une subvention de 88 000 € à l'Association La Corne d'Or, conformément au tableau joint en annexe ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération sur présentation des factures acquittées par les fournisseurs ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro et date des mandatements ou règlements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé selon le cas, par l'expert comptable ou le Président ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-49

sur la culture : soutien à la diffusion musicale

Réunion du VENDREDI 19 JANVIER 2007

Réunie le vendredi 19 janvier 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Alain TOURRET, 3^{ème} Vice-Président,

Sont présents :

MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS,
Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY,
LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD,
Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, CAZENEUVE, BEAUVAIS, Mmes GOBERT, KORO.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, un montant total de subventions de 175 000 € dont 60 000 € au titre du programme « Soutien à la diffusion musicale » et 115 000 € au titre du programme « Musiques actuelles » et réparti conformément au tableau joint en annexe ;

- de modifier la délibération n° 06-550 du 16 juin 2006 comme suit :

- la subvention de 8 000 € initialement attribuée à l'Association Les Concerts de Valognes, pour l'organisation de l'édition 2006 de son festival, est accordée à l'Association Culturelle de Valognes, maître d'ouvrage de cette manifestation ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région concernant les dossiers de l'Association Bessin Coeur de Pomme et de l'Office de Tourisme de Fermanville ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-50

sur la culture : soutien à la pratique instrumentale amateur

Réunion du VENDREDI 19 JANVIER 2007

Réunie le vendredi 19 janvier 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Alain TOURRET, 3^{ème} Vice-Président,

Sont présents :

MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS,
Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY,
LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD,
Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, CAZENEUVE, BEAUVAIS, Mmes GOBERT, KORO.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Musique » de 3 128 925 € votée en 2007, un montant de 38 991,69 € pour le dossier « Instruments de musique » ;

- d'attribuer sur le chapitre 903 du Budget de la Région, au titre de la pratique instrumentale amateur, un montant de subventions de 38 991,69 €, réparti conformément au tableau joint en annexe ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes : des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération sur présentation des factures acquittées par les fournisseurs pour les subventions accordées aux associations ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro et date des mandatements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé selon le cas, par le comptable public, le Maire ou le Président pour les subventions accordées aux Collectivités Locales ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région pour ces dossiers ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-51

sur la culture : soutien en faveur de l'économie du livre

Réunion du VENDREDI 19 JANVIER 2007

Réunie le vendredi 19 janvier 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Alain TOURRET, 3^{ème} Vice-Président,

Sont présents :

MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS,
Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY,
LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD,
Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, CAZENEUVE, BEAUVAIS, Mmes GOBERT, KORO.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du programme « Economie du livre », un montant global de subventions de 8 700 € réparti conformément au tableau joint en annexe ;

- de modifier la délibération n° 06-761 du 18 septembre 2006 comme suit :

- la subvention de 600 € initialement accordée à Baz'art Editions, pour la publication de l'ouvrage intitulé « La cabane chaude du lapin lapon » de Philippe BERRUER, est attribuée à l'Association « C'est quoi ce baz'art ? » ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-52

sur la culture : soutien en faveur des salons du livre

Réunion du VENDREDI 19 JANVIER 2007

Réunie le vendredi 19 janvier 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Alain TOURRET, 3^{ème} Vice-Président,

Sont présents :

MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS,
Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY,
LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD,
Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, CAZENEUVE, BEAUVAIS, Mmes GOBERT, KORO.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du programme « Soutien en faveur des salons du livre », un montant total de subventions de 21 000 €, réparti conformément au tableau joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-53

sur la culture : développement des bibliothèques

Réunion du VENDREDI 19 JANVIER 2007

Réunie le vendredi 19 janvier 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Alain TOURRET, 3^{ème} Vice-Président,

Sont présents :

MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS,
Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY,
LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD,
Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, CAZENEUVE, BEAUVAIS, Mmes GOBERT, KORO.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Livre et lecture » de 3 128 925 € votée en 2007, un montant de 43 148,93 € pour le dossier « développement des bibliothèques » ;

- d'attribuer sur le chapitre 903 du Budget de la Région, au titre du développement des bibliothèques, un montant global de subventions de 43 148,93 € réparti conformément au tableau joint en annexe ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération :

- * sur proposition du service technique de contrôle,

- * ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro et date des mandats) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé selon le cas, par le comptable public ou le Maire ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-54

sur la culture : fonds de soutien à la création cinématographique et audiovisuelle

Réunion du VENDREDI 19 JANVIER 2007

Réunie le vendredi 19 janvier 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Alain TOURRET, 3^{ème} Vice-Président,

Sont présents :

MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS,
Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY,
LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD,
Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, CAZENEUVE, BEAUVAIS, Mmes GOBERT, KORO.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Culture sectorielle » de 3 128 925 € votée en 2007 un montant de 20 000 € pour le dossier « Cinéma et Audiovisuel » ;

- d'attribuer sur le chapitre 903 du Budget de la Région, au titre du « Fonds de soutien à la création cinématographique et audiovisuelle », une subvention de 20 000 € à la SARL Mandrake Films pour la réalisation du film documentaire de Harold Vasselin intitulé « Comment Albert vit bouger les montagnes » ;

- de modifier la délibération n°06-657 du 7 juillet 2006 comme suit : la subvention de 20 000 € accordée à la Société Mic Mac productions au titre de l'aide à la production de documentaire est annulée, ce dossier faisant l'objet d'une nouvelle attribution par la présente ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-55

sur la culture : diffusion audiovisuelle

Réunion du VENDREDI 19 JANVIER 2007

Réunie le vendredi 19 janvier 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Alain TOURRET, 3^{ème} Vice-Président,

Sont présents :

MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS,
Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY,
LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD,
Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, CAZENEUVE, BEAUVAIS, Mmes GOBERT, KORO.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du programme « Soutien à la diffusion audiovisuelle », un montant total de subventions de 144 300 €, réparti conformément au tableau joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-56

sur la culture : valorisation du patrimoine

Réunion du VENDREDI 19 JANVIER 2007

Réunie le vendredi 19 janvier 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Alain TOURRET, 3^{ème} Vice-Président,

Sont présents :

MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS,
Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY,
LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD,
Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, CAZENEUVE, BEAUVAIS, Mmes GOBERT, KORO.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, une subvention de 30 000 € à la Fondation du Patrimoine (Délégation régionale de Basse-Normandie - activités de l'année 2006) au titre du programme « Valorisation du patrimoine » ;
- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région pour ce dossier ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-57

sur les droits de l'homme

Réunion du VENDREDI 19 JANVIER 2007

Réunie le vendredi 19 janvier 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Alain TOURRET, 3^{ème} Vice-Président,

Sont présents :

MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS,
Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY,
LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD,
Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, CAZENEUVE, BEAUVAIS, Mmes GOBERT, KORO.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à la majorité des voix, 1 contre (M. PINEL),

- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, au titre des droits de l'homme, un montant global de subventions de 127 885 € réparti conformément au tableau joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-58

sur la jeunesse et les sports : amélioration des équipements sportifs

Réunion du VENDREDI 19 JANVIER 2007

Réunie le vendredi 19 janvier 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Alain TOURRET, 3^{ème} Vice-Président,

Sont présents :

MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS,
Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY,
LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD,
Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, CAZENEUVE, BEAUVAIS, Mmes GOBERT, KORO.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Amélioration des équipements sportifs » de 2 500 000 € votée en 2007, un dossier d'un montant de 413 541 € ;
- d'attribuer sur le chapitre 903 du Budget de la Région, un montant total de subventions de 413 541 €, réparti conformément au tableau joint en annexe ;
- de prévoir les modalités de paiements suivantes :
 - des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération :
 - * sur proposition du service technique de contrôle,
 - * ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro et date des mandats) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé, selon le cas, par le comptable public ou le Maire ou par le comptable ou le Président de l'Association ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-59

sur la jeunesse et les sports : aide au mouvement sportif

Réunion du VENDREDI 19 JANVIER 2007

Réunie le vendredi 19 janvier 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Alain TOURRET, 3^{ème} Vice-Président,

Sont présents :

MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS,
Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY,
LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD,
Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, CAZENEUVE, BEAUVAIS, Mmes GOBERT, KORO.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Aide au mouvement sportif » de 400 000 € votée en 2007, un dossier « Aide aux compétitions exceptionnelles », d'un montant de 115 000 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre de l'aide au mouvement sportif, un montant global de 238 880 € dont :

- * 115 000 €, conformément au tableau joint en annexe 1,

- * 123 880 €, conformément aux tableaux joints en annexes 2 et 3 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-60

sur la jeunesse et les sports : vie associative

Réunion du VENDREDI 19 JANVIER 2007

Réunie le vendredi 19 janvier 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Alain TOURRET, 3^{ème} Vice-Président,

Sont présents :

MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS,
Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY,
LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD,
Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, CAZENEUVE, BEAUVAIS, Mmes GOBERT, KORO.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, M. DESCHAMPS ne prenant pas part au vote,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre de la vie associative, une subvention de 2 500 € à la Ligue de l'Enseignement - Fédération de la Manche, conformément au tableau joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-61

sur la jeunesse et les sports : politique jeunesse

Réunion du VENDREDI 19 JANVIER 2007

Réunie le vendredi 19 janvier 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Alain TOURRET, 3^{ème} Vice-Président,

Sont présents :

MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS,
Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY,
LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD,
Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, CAZENEUVE, BEAUVAIS, Mmes GOBERT, KORO.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre de la politique jeunesse, un montant total de subventions de 22 400 € réparti conformément aux tableaux joints en annexe ;
- d'offrir une Cart'@too à chacun des 20 jeunes apprentis vainqueurs des Olympiades des Métiers ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-62

**sur l'environnement : valoriser les Parcs Naturels Régionaux et le patrimoine naturel –
Parc Naturel Régional du Perche**

Réunion du VENDREDI 19 JANVIER 2007

Réunie le vendredi 19 janvier 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Alain TOURRET, 3^{ème} Vice-Président,

Sont présents :

MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS,
Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY,
LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD,
Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, CAZENEUVE, BEAUVAIS, Mmes GOBERT, KORO.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de solliciter auprès de Madame la Ministre de l'Ecologie et du Développement Durable, la prolongation du classement du Parc Naturel Régional du Perche, pour une durée de deux années supplémentaires, à compter de janvier 2008, afin que le Parc puisse engager avec sérénité les dernières phases de la procédure de révision de sa charte ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-63

**sur l'environnement : valoriser les Parcs Naturels Régionaux et le patrimoine naturel -
patrimoine naturel**

Réunion du VENDREDI 19 JANVIER 2007

Réunie le vendredi 19 janvier 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Alain TOURRET, 3^{ème} Vice-Président,

Sont présents :

MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS,
Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY,
LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD,
Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, CAZENEUVE, BEAUVAIS, Mmes GOBERT, KORO.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Valoriser le patrimoine naturel et les Parcs Naturels Régionaux » de 2 602 872 € votée en 2007, un dossier d'un montant de 3 500 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 937 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

- 2 000 € à l'Association Rivages de France, pour le renouvellement de l'adhésion de la Région Basse-Normandie en 2007,

- 1 500 € à l'Association Réserves Naturelles de France, pour son appui technique à la mise en place des procédures liées aux Réserves Naturelles Régionales ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-64

sur l'environnement : préserver la ressource en eau et gérer les risques naturels

Réunion du VENDREDI 19 JANVIER 2007

Réunie le vendredi 19 janvier 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Alain TOURRET, 3^{ème} Vice-Président,

Sont présents :

MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS,
Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY,
LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD,
Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, CAZENEUVE, BEAUVAIS, Mmes GOBERT, KORO.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Préserver la ressource en eau et gérer les risques naturels » de 3 450 000 € votée en 2007, un montant de 219 837,61 € dont :

- 39 378,84 € pour le dossier « Préserver la ressource en eau »,

- 180 458,77 € au titre de la période transitoire ;

- d'attribuer sur le chapitre 907 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

→ au titre du dossier « Préserver la ressource en eau » :

- 27 807,80 € à la Communauté de Communes du Canton de Lessay, pour un programme de restauration des cours d'eau du bassin de l'Ay – 2^{ème} phase,

- 11 571,04 € à l'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sarthe Amont, pour la réalisation d'une étude « approche socio-économique, élaboration des scénarios et choix de la stratégie du SAGE du bassin versant de la Sarthe Amont »,

→ au titre de la période transitoire :

- 180 458,77 € aux bénéficiaires figurant dans le tableau joint en annexe ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, au prorata des dépenses réalisées :

- * sur proposition du service technique de contrôle,

- * ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro, date et référence des paiements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé, selon le cas, par l'expert-comptable, le trésorier payeur, le Maire ou le Président ;

- de déroger à la règle :

- d'antériorité de la décision du Conseil Régional, pour ces dossiers ;

- de la prescription quadriennale et d'autoriser le versement du complément de subvention attribuée par délibération n° 02-688 du 18 octobre 2002, à la Communauté de Communes de Saint-Hilaire-du-Harcouët, pour la réalisation des travaux de restauration et d'aménagement des cours d'eau ;

- d'autoriser le Président à signer :
 - la convention-cadre avec l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, jointe en annexe,
 - tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-65

sur l'environnement : lutter contre les changements climatiques

Réunion du VENDREDI 19 JANVIER 2007

Réunie le vendredi 19 janvier 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Alain TOURRET, 3^{ème} Vice-Président,

Sont présents :

MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS,
Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY,
LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD,
Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, CAZENEUVE, BEAUVAIS, Mmes GOBERT, KORO.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- * sur l'AP « Lutte contre les changements climatiques » de 1 520 000 € votée en 2007, un montant de 274 695,75 € dont :

- 30 700 € pour le dossier « Economies d'énergie »,
- 41 770,75 € pour le dossier « Energies renouvelables » ;

- * sur l'AP « Volet territorial de la politique environnement » de 1 040 000 € votée en 2007, un montant de 27 015 € dont :

- 3 015 € pour le dossier « Filières locales bois-énergie »,
- 24 000 € au titre du dossier « contrat ATEnEE » ;

- d'attribuer sur le chapitre 907 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

- **au titre du dossier « Economies d'énergie »**

- Diagnostics énergétiques

- 25 000 € à la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie de Basse-Normandie, pour la réalisation du projet « Objectif Energie - 20 % »,

- Haute Qualité Environnementale dans la construction et l'aménagement

- 5 700 € à la Ville de Vire, pour une approche environnementale de l'urbanisme sur la ZAC des Mancellières,

- **au titre du dossier « Energies Renouvelables »**

- Bois-énergie

- 9 000 € à la Grange d'Espins (M. Alain ROUILLIER), pour la construction d'une chaufferie bois,

- 16 850 € à la Commune d'Aunay-sur-Odon, pour une étude de faisabilité pour l'installation d'une chaufferie bois,

- 9 647,75 € au Parc Naturel Régional Normandie-Maine à Carrouges, pour la construction d'une chaufferie bois,

- 6 273 € au CIER de Montchauvet qui est autorisé à redistribuer cette somme aux bénéficiaires conformément au tableau joint en annexe 1, pour une opération groupée (particuliers) d'acquisition de chaudières automatiques utilisant le bois de haies (2007-2),

- Solaire thermique

- 12 803 € aux bénéficiaires de la prime régionale, répartis conformément au tableau joint en annexe 2, pour l'installation de chauffe-eau solaires,

❑ au titre du dossier « Volet territorial de la politique environnement »

Pôle d'Excellence Rurale : PER du Pays du Bocage

Filières locales bois-énergie

- 3 015 € à la Commune de Chanu, pour une extension du réseau de chaleur de l'EHPAD Les Tilleuls à la Résidence Le Chêne,

Hors PER

Contrat ATEnEE

- 24 000 € à la Communauté Urbaine d'Alençon, pour la partie animation du contrat ATEnEE ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, au prorata des dépenses réalisées :
 - * sur proposition du service technique de contrôle,
 - * ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro, date et référence des paiements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé, selon le cas, par l'expert-comptable, le trésorier payeur, le Maire ou le Président ;

- d'autoriser le Président à signer :

- l'accord de partenariat concernant le contrat ATEnEE avec l'ADEME et le Pays du Bessin Virois,

- d'accord de partenariat concernant le contrat ATEnEE avec la Communauté Urbaine d'Alençon,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-66

sur l'environnement : développement durable

Réunion du VENDREDI 19 JANVIER 2007

Réunie le vendredi 19 janvier 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Alain TOURRET, 3^{ème} Vice-Président,

Sont présents :

MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS,
Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY,
LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD,
Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, CAZENEUVE, BEAUVAIS, Mmes GOBERT, KORO.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Agir pour un développement durable » de 650 000 € votée en 2007, un dossier d'un montant de 12 524 € ;
- d'attribuer sur le chapitre 937 du Budget de la Région, les subventions suivantes :
 - 1 000 € au Syndicat mixte de traitement Et de valorisation des déchets ménagers de la Région Ouest Calvados (SEROC) à Bayeux (Calvados), pour la réalisation d'un parc thématique sur les déchets,
 - 10 000 € à la Communauté de Communes de la Hague à Beaumont-Hague (Manche), pour la présentation d'une exposition au Manoir du Tourp,
 - 1 524 € au Comité 21 - Comité français pour l'environnement et le développement durable, pour l'adhésion 2007 de la Région ;
- de déroger à la règle d'antériorité de la décision du Conseil Régional pour le dossier du Syndicat de traitement Et de valorisation des déchets ménagers de la Région Ouest Calvados ;
- d'autoriser le Président à signer :
 - les conventions de mise à disposition de l'exposition « Découvrons et protégeons notre planète »,
 - tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-67

sur l'agriculture : développement durable des exploitations agricoles - grandes filières - agriculture biologique - investissement

Réunion du VENDREDI 19 JANVIER 2007

Réunie le vendredi 19 janvier 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Alain TOURRET, 3^{ème} Vice-Président,

Sont présents :

MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS,
Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY,
LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD,
Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, CAZENEUVE, BEAUVAIS, Mmes GOBERT, KORO.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Développement durable des exploitations agricoles » de 350 000 € votée en 2007, un dossier « Grandes filières » d'un montant de 55 952 € ;
- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, à divers bénéficiaires, un montant total de 55 952 € d'aides aux investissements en agriculture biologique ;
- de prévoir les modalités de paiement suivantes :
 - les aides sont accordées sur la base des pourcentages et des montants subventionnables, conformément au tableau joint en annexe,
 - des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseur(s) au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal des subventions accordées,
 - dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle, la participation de la Région sera réduite au prorata ;
- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région, concernant la subvention de 2 160 € accordée par délibération n° 06-478 du 19 mai 2006 à M. Marc FRANCOISE, pour l'achat d'une faneuse ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-68

sur l'agriculture : développement durable des exploitations agricoles - grandes filières - agriculture biologique - fonctionnement

Réunion du VENDREDI 19 JANVIER 2007

Réunie le vendredi 19 janvier 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Alain TOURRET, 3^{ème} Vice-Président,

Sont présents :

MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS,
Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY,
LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD,
Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, CAZENEUVE, BEAUVAIS, Mmes GOBERT, KORO.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Développement durable des exploitations agricoles » de 1 400 000 € votée en 2007, un dossier « Développement durable des exploitations agricoles AE » d'un montant de 81 473,42 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, au titre de l'agriculture biologique, les montants suivants :

- * 60 900 € à l'Association Interbio Normandie, pour la mise en place d'une plateforme de distribution de produits biologiques, 1^{ère} phase,

- * 20 573,42 € d'aides à la certification biologique, réparties conformément au tableau joint en annexe ;

- de déroger à la règle d'antériorité des décisions du Conseil Régional, pour les dossiers d'aides à la certification biologique ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-69

**sur l'agriculture : appui aux filières transversales - installation et emploi agricole -
promotion de l'installation et du salariat - fonctionnement**

Réunion du VENDREDI 19 JANVIER 2007

Réunie le vendredi 19 janvier 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Alain TOURRET, 3^{ème} Vice-Président,

Sont présents :

MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS,
Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY,
LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD,
Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, CAZENEUVE, BEAUVAIS, Mmes GOBERT, KORO.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, au titre de la promotion de l'installation et du salariat, un montant total de 13 994,04 € au CNASEA, pour les aides aux contrats de parrainage mentionnées dans le tableau joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-70

sur l'agriculture : appui aux filières transversales - installation et emploi agricole - aides aux agriculteurs récemment installés - investissement

Réunion du VENDREDI 19 JANVIER 2007

Réunie le vendredi 19 janvier 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Alain TOURRET, 3^{ème} Vice-Président,

Sont présents :

MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS,
Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY,
LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD,
Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, CAZENEUVE, BEAUVAIS, Mmes GOBERT, KORO.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Appui aux filières transversales » de 2 900 000 € votée en 2007, un dossier « Installation et emploi agricole » d'un montant de 6 000 € ;
- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, un montant global de 6 000 € d'aides aux investissements productifs, à divers bénéficiaires ;
- de prévoir les modalités de paiement suivantes :
 - les aides sont accordées sur la base des pourcentages et des montants subventionnables conformément au tableau joint en annexe, pour les dossiers d'aide aux investissements productifs ;
 - des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseur (s), au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal des subventions accordées ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-71

**sur l'agriculture : appui aux filières transversales - installation et emploi agricole -
soutien aux solidarités et aides à l'emploi durable - fonctionnement**

Réunion du VENDREDI 19 JANVIER 2007

Réunie le vendredi 19 janvier 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Alain TOURRET, 3^{ème} Vice-Président,

Sont présents :

MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS,
Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY,
LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD,
Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, CAZENEUVE, BEAUVAIS, Mmes GOBERT, KORO.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 939 du budget de la Région, au titre du soutien aux solidarités et des aides à l'emploi durable, un montant total de subventions de 12 500 € réparti conformément au tableau joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-72

sur l'agriculture : appui aux filières transversales - soutenir la filière équine - filière cheval - investissement

Réunion du VENDREDI 19 JANVIER 2007

Réunie le vendredi 19 janvier 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Alain TOURRET, 3^{ème} Vice-Président,

Sont présents :

MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS,
Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY,
LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD,
Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, CAZENEUVE, BEAUVAIS, Mmes GOBERT, KORO.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Appui aux filières transversales » de 2 900 000 € votée en 2007, un dossier « Soutenir la filière équine », d'un montant de 24 000 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, conformément au tableau joint, les subventions suivantes :

- 10 000 € à l'EARL de l'Iton à LA FERRIERE AU DOYEN (Orne), pour la construction d'une piste,

- 4 000 € à la SARL Ecurie du Mont Goubert à BEUVRON EN AUGES (Calvados), pour la réalisation d'un marcheur,

- 10 000 € à M. Daniel LASSAUSAYE à LIGNERES (Orne), pour la création et la rénovation d'une piste équestre d'entraînement, la création d'un rond de dressage et la rénovation d'un marcheur ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseur(s) au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal des subventions accordées,

- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-73

sur l'agriculture : productions agricoles de qualité - transformation locale, commercialisation des produits fermiers, marchés locaux, produits de qualité - investissement

Réunion du VENDREDI 19 JANVIER 2007

Réunie le vendredi 19 janvier 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Alain TOURRET, 3^{ème} Vice-Président,

Sont présents :

MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS,
Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY,
LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD,
Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, CAZENEUVE, BEAUVAIS, Mmes GOBERT, KORO.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Productions agricoles de qualité » de 350 000 € votée en 2007, un dossier « Transformation locale et produits de qualité, marchés locaux, produits fermiers » d'un montant de 60 554 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

- 13 931 € au GAEC des Centaurées à Ceaucé (Orne), pour la modernisation d'une cave cidricole - travaux et matériel (taux d'aide 30 %),

- 5 862 € à l'EARL Leconte à Guéhébert (Manche), pour la création d'un atelier de découpe de viande bovine - travaux et matériel (taux d'aide 30 %),

- 10 341 € à l'EARL de la Ferme des Douces Prairies au Theil-sur-Huisne (Orne), pour la création d'un atelier de transformation laitière - travaux et matériel (taux d'aide 30 %),

- 5 613 € à Monsieur Bernard BRICON à l'Oudon (Calvados), pour la création d'un atelier de transformation laitière - travaux et matériel (taux d'aide 30 %),

- 15 349 € au GAEC de la Roselière à Saint Cyr du Bailleul (Manche), pour la création d'un atelier de transformation cidricole - travaux et matériel (taux d'aide 30 %),

- 9 458 € à l'EARL de la Prémoudière à Saint Denis de Villeneuve (Orne), pour la création d'un atelier de transformation cidricole - travaux et matériel (taux d'aide 30 %),

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-74

sur l'agriculture : appui technique et stratégique - études et actions exceptionnelles - études, expertise et prospective

Réunion du VENDREDI 19 JANVIER 2007

Réunie le vendredi 19 janvier 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Alain TOURRET, 3^{ème} Vice-Président,

Sont présents :

MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS,
Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY,
LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD,
Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, CAZENEUVE, BEAUVAIS, Mmes GOBERT, KORO.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Appui technique et stratégique » de 800 000 € votée en 2006, un dossier « Appui technique et stratégique AE » d'un montant de 122 091 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

- 32 537 € à Arvalis-Institut du Végétal, pour la réalisation de l'action 1 - volet 1 et de l'action 1 - volet 2 de son programme d'études 2006-2007 (taux d'aide 50 %),

- 89 554 € à la Chambre Régionale d'Agriculture de Normandie, dont :

- 29 554 € pour l'étude « bassin versant » - volet 2006 (taux d'aide 42 %),

- 30 000 € pour l'étude « évolution de la PAC à l'horizon 2009 » (taux d'aide 60 %),

- 30 000 € pour la réalisation du tableau de bord 2006 « agriculture-environnement » (taux d'aide 50 %) ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-75

sur le patrimoine

Réunion du VENDREDI 19 JANVIER 2007

Réunie le vendredi 19 janvier 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Alain TOURRET, 3^{ème} Vice-Président,

Sont présents :

MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS,
Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY,
LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD,
Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, CAZENEUVE, BEAUVAIS, Mmes GOBERT, KORO.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de prendre en location à compter du 1^{er} mars 2007 auprès de l'agence immobilière BILLET-GIRAUD de Caen, une maison située à Caen, composée de 6 pièces principales et d'un jardin ; cette maison sera le logement de fonction d'un Directeur Général Adjoint des Services du Conseil Régional. Le loyer mensuel est fixé à 1 100 €, il sera payé trimestriellement, au début de chaque trimestre. Les honoraires de l'agence s'élèvent à 843,16 € TTC, exigibles à la signature du contrat.

Les crédits nécessaires seront prélevés sur le chapitre 930 du Budget de la Région ;

- de conclure :

- avec le Comité des Oeuvres Sociales, une convention de location, à titre gratuit, de locaux à usage de bureaux, situés dans l'Aile Sainte Anne de l'Abbaye aux Dames de Caen, pour l'exercice de son activité. Cette convention d'une durée de 4 ans sera renouvelable expressément,

- avec l'Etablissement Public Local MIRIADE, une convention de location, à titre gratuit, d'un ensemble de bureaux situé à Caen sur le site d'UNICITE, rue Alfred Kastler pour l'exercice de ses activités. Cette convention d'une durée de 4 ans sera renouvelable expressément,

- avec le Syndicat Mixte Portuaire, une convention de location, à titre gratuit, d'un ensemble de bureaux situé à Caen sur le site d'UNICITE, rue Alfred Kastler pour l'exercice de ses activités. Ces locaux sont intégrés dans ceux loués à titre gratuit à la MIRIADE dans l'attente de la réhabilitation de locaux définitifs pour le Syndicat Mixte. Lorsque le Syndicat Mixte Portuaire y aura été transféré, la présente convention sera résiliée au profit d'une nouvelle portant sur les nouveaux locaux.

Cette convention d'une durée de 2 ans sera renouvelable expressément,

- avec le Syndicat Mixte de la Baie du Mont Saint Michel un avenant à la convention d'occupation des locaux du Prieuré d'Ardevon, portant sur la mise à disposition par la Région du bâtiment « Auditoire » ;

- de donner un avis favorable à l'acquisition par la Région, du bâtiment dit de la Fonderie pour un montant de 815 000 €, par acte administratif de cession avec date d'effet au 1^{er} mars 2007 ;

- de prélever les sommes correspondantes -principal et frais accessoires qui seront pris en charge par la Région- sur le chapitre 908 du budget de la Région ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec l'agence immobilière BILLET-GIRAUD, le contrat de bail correspondant à la location d'un logement de fonction pour un Directeur Général Adjoint du Conseil Régional,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-76

sur la promotion de la Région : soutien aux manifestations culturelles

Réunion du VENDREDI 19 JANVIER 2007

Réunie le vendredi 19 janvier 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Alain TOURRET, 3^{ème} Vice-Président,

Sont présents :

MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS,
Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY,
LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD,
Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, CAZENEUVE, BEAUVAIS, Mmes GOBERT, KORO.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du soutien aux manifestations culturelles, pour un montant de 4 000 €, la subvention suivante :

Bénéficiaire	Manifestation	Subvention
Association Off	Réalisation d'un DVD à l'issue du festival de courts métrages Off-Courts 2006 qui sera présenté au Festival international de Clermont-Ferrand et au « Rendez-vous du Cinéma » à Montréal	4 000,00 €

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-77

sur la promotion de la Région : soutien aux manifestations sportives

Réunion du VENDREDI 19 JANVIER 2007

Réunie le vendredi 19 janvier 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Alain TOURRET, 3^{ème} Vice-Président,

Sont présents :

MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS,
Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY,
LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD,
Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, CAZENEUVE, BEAUVAIS, Mmes GOBERT, KORO.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE,

• d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du soutien aux manifestations sportives, pour un montant total de 22 500 €, les subventions suivantes :

* à l'unanimité,

Bénéficiaire	Manifestation	Subvention
Comité d'Organisation Paris-Camembert	Organisation de la course Paris-Camembert le 17 avril 2007	20 000,00 €

* à l'unanimité, moins 3 abstentions (Mmes CAUCHY, LOWY, M. SOUBIEN),

Bénéficiaire	Manifestation	Subvention
Association Chlorophylle	Organisation du Salon des Sports et Loisirs Mécaniques de Caen les 24 et 25 février 2007	2 500,00 €

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-78

sur la promotion de la Région : soutien aux actions de solidarité

Réunion du VENDREDI 19 JANVIER 2007

Réunie le vendredi 19 janvier 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Alain TOURRET, 3^{ème} Vice-Président,

Sont présents :

MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS,
Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY,
LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD,
Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, CAZENEUVE, BEAUVAIS, Mmes GOBERT, KORO.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, au titre des actions de solidarité, pour un montant total de 1 500 €, les subventions suivantes :

Bénéficiaires	Manifestations	Subventions
Association des anciens combattants section d'Ouille (50)	Acquisition d'un drapeau	500,00 €
Commune de Vieux Pont en Auge (14)	Acquisition d'un drapeau	500,00 €
Association des anciens combattants mobilisés de Grandcamp Maisy (14)	Acquisition d'un drapeau	500,00 €

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-79

sur la promotion de la Région : soutien aux opérations d'animation locale

Réunion du VENDREDI 19 JANVIER 2007

Réunie le vendredi 19 janvier 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Alain TOURRET, 3^{ème} Vice-Président,

Sont présents :

MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS,
Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY,
LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD,
Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, CAZENEUVE, BEAUVAIS, Mmes GOBERT, KORO.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, au titre du soutien aux opérations d'animation locale, la subvention suivante :

Bénéficiaire	Manifestation	Subvention
Foire Exposition Nationale d'Argentan	Foire Quasimodo qui aura lieu du 13 au 16 avril 2007 à Argentan (61)	3 000,00 €

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-80

sur la promotion de la Région : soutien à l'organisation de congrès, forums et colloques

Réunion du VENDREDI 19 JANVIER 2007

Réunie le vendredi 19 janvier 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Alain TOURRET, 3^{ème} Vice-Président,

Sont présents :

MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS,
Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY,
LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD,
Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, CAZENEUVE, BEAUVAIS, Mmes GOBERT, KORO.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, au titre du soutien à l'organisation de congrès, forums et colloques, la subvention suivante :

Bénéficiaire	Manifestation	Subvention
Fédération des Sociétés d'Anciens de la Légion Étrangère	Congrès de la Fédération des Sociétés d'Anciens de la Légion Étrangère qui aura lieu du 28 juin au 1er juillet 2007 à Cherbourg (50)	5 000,00 €

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-81

sur la promotion de la Région : Association Communication Publique

Réunion du VENDREDI 19 JANVIER 2007

Réunie le vendredi 19 janvier 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Alain TOURRET, 3^{ème} Vice-Président,

Sont présents :

MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS,
Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY,
LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD,
Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, CAZENEUVE, BEAUVAIS, Mmes GOBERT, KORO.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'adhérer à l'Association « Communication Publique » ;
- d'attribuer un montant de 920 € à l'Association « Communication Publique », correspondant à la cotisation de la Région Basse-Normandie pour l'année 2007 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-82

sur la promotion de la Région : Association Normandie Mémoire

Réunion du VENDREDI 19 JANVIER 2007

Réunie le vendredi 19 janvier 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Alain TOURRET, 3^{ème} Vice-Président,

Sont présents :

MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS,
Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY,
LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD,
Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, CAZENEUVE, BEAUVAIS, Mmes GOBERT, KORO.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, une subvention de 300 000 € à l'Association Normandie Mémoire, pour son budget de fonctionnement 2007 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-83

sur la représentation du Conseil Régional : ODIA NORMANDIE (Office de Diffusion et d'Information Artistique)

Réunion du VENDREDI 19 JANVIER 2007

Réunie le vendredi 19 janvier 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Alain TOURRET, 3^{ème} Vice-Président,

Sont présents :

MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS,
Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY,
LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD,
Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, CAZENEUVE, BEAUVAIS, Mmes GOBERT, KORO.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DESIGNE, à l'unanimité, pour siéger au sein de l'ODIA NORMANDIE (Office de Diffusion et d'Information Artistique) :

- M. DURON,
- M. TOURRET,
- M. FONTAINE,
- Mme FRANCOIS,
- Mme HEURGUIER.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER